

5^{ème} TOURNOI DE DOUBLE Du LUBERON

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Club de Pertuis organise le dimanche 17 septembre 2017, avec le concours de la Ville de Pertuis et de la Métropole Aix Marseille Provence, son 5eme tournoi de double, ouvert à tous et toutes les licencié(e)s des Clubs de la région PACA.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées indifféremment de 2 dames, 2 messieurs ou être mixtes, sans limitation d'âge.

Les équipes peuvent également être composées de joueurs ou joueuses appartenant à des clubs différents.

ARTICLE 3 : TABLEAUX

Le tournoi comporte deux tableaux :

- Tableau A : cumul des classements des deux joueurs inférieur à 2800 points
- Tableau B : cumul des classements des deux joueurs inférieur à 1800 points

Les points pris en compte sont ceux de la première phase 2017/2018.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Les équipes seront réparties en poules de 4, établies en fonction du nombre de points.

Les deux premiers de poule seront qualifiés pour le tableau principal ; les troisième et quatrième disputeront un tableau secondaire.

Dans le tableau principal comme dans le tableau secondaire, les équipes disputeront un classement intégral.

Toutes les parties se joueront en 3 sets gagnants.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE

Les participants s'engagent à arbitrer sur demande du juge-arbitre.

ARTICLE 6 : BALLE

Les balles, blanches ou jaunes, seront fournies par les participants.
Le tournoi se déroulera en balles plastiques

ARTICLE 7 : BUVETTE

Il n'y aura pas d'interruption pendant toute la durée du tournoi ; une buvette (sandwiches et boissons) sera à votre disposition toute la journée.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS

Les engagements seront pris jusqu'au Mercredi 13 septembre Septembre au soir

Par téléphone 06 20 27 82 68 ou michelconstant562@neuf.fr ou sur notre site www.pertuis-tennisdetable.com

L'engagement est de 20.00 €/équipe

Le tournoi est limité à 48 équipes ; si ce chiffre des engagements était atteint, l'organisateur serait amené à clore les inscriptions avant la date prévue ci-dessus et en aviserait les Clubs invités.